

Ecoles de maturité de Bienne

Option complémentaire
enseignée en anglais

Informations

Edition décembre 2006

Dispositions concernant l'enseignement de l'option complémentaire en anglais

Les cours de l'option complémentaire dispensés en anglais dans les écoles de maturité biennoises sont accessibles à tous les élèves désireux de mettre en pratique leurs connaissances linguistiques.

Durée de la formation

La formation dure deux ans à partir de la 11^{ème} année scolaire (deuxième gymnasiale). Selon les grilles horaires des écoles de maturité, la dotation prévue est la suivante :

Ecoles de maturité	11 ^{ème} année	12 ^{ème} année
Gymnase français Gymnase de la rue des Alpes (partie francophone)	2 périodes hebdomadaires	2 périodes hebdomadaires
Seeland Gymnasium (Deutsches Gymnasium & Linde Gymnasium) Gymnasium Alpenstrasse (partie germanophone)	2 périodes hebdomadaires	3 périodes hebdomadaires

Admission

Aucune condition particulière n'est requise pour être admis à suivre le cours de l'option complémentaire en anglais. Les élèves de toutes les écoles de maturité biennoises y ont accès après s'être inscrits selon les modalités en vigueur.

Les élèves qui désirent renoncer à suivre le cours de l'option complémentaire en anglais peuvent le faire librement à la fin du premier semestre de la 11^{ème} année. Le retrait volontaire en 12^{ème} année de formation n'est accordé qu'exceptionnellement. L'admission au cours de l'option complémentaire en anglais après le premier semestre de la 11^{ème} année scolaire n'est accordée qu'exceptionnellement.

Enseignement immersif

L'enseignement est dispensé en anglais. Une période de renforcement est prévue en 11^{ème} année. Cette période permet de passer en revue la matière présentée durant le cours principal et d'y apporter des compléments d'explications ou de vocabulaire. Le recours à la traduction se limite aux explications indispensables, surtout en début de formation. Le plan d'études et les exigences sont, en principe, les mêmes que ceux de l'option complémentaire dispensée en langue maternelle. Toutefois quelques adaptations sont possibles en raison de la situation d'enseignement immersif. La description du cours (contenu, méthodes de travail et exigences) est jointe au catalogue des cours de l'option complémentaire publié par les écoles de maturité biennoises.

Examens de maturité	Les examens de maturité écrits et oraux se déroulent en anglais. Seuls les élèves du Seeland Gymnasium et, sous certaines conditions, ceux des classes bilingues du Gymnase français ont la possibilité de choisir l'option complémentaire en 5 ^{ème} examen de maturité.
Organisation	Il appartient à la Conférence des rectrices et des recteurs biennois (CRRB) de décider, avant le début de chaque année scolaire, du nombre de cours de l'option complémentaire offerts en anglais. Les élèves sont répartis dans deux cours distincts selon leur langue maternelle. En fonction du nombre d'inscriptions, la CRRB peut prendre des dispositions exceptionnelles.
Elèves et enseignant(e)s	Les participants et les participantes au cours de l'option complémentaire en anglais sont pris(es) en charge, conseillé(e)s et orienté(e)s par le professeur responsable du cours, particulièrement en 1 ^{ère} année de formation. Au début de la formation, les professeurs tiennent compte des difficultés particulières des élèves en situation d'immersion. Dans l'évaluation, elles / ils ne pénalisent pas outre mesure les imprécisions formelles dues manifestement à des problèmes linguistiques. En revanche, le contenu des travaux d'élèves est évalué, dans la mesure du possible, selon les mêmes critères que ceux qui sont en vigueur dans les cours dispensés en langue maternelle. L'enseignement de l'option complémentaire en anglais n'est confié qu'aux professeurs qui le désirent. La CRRB se tient au principe selon lequel les enseignantes et les enseignants disposent, pour la langue d'immersion, d'excellentes qualifications. Une collaboration étroite est entretenue entre les Ecoles de maturité biennoises.
Les disciplines enseignées en immersion	Il appartient à la CRRB de fixer, d'entente avec les professeurs concernés et selon leur disponibilité, les branches ou les domaines d'études qui sont enseignés en anglais dans le cadre des cours offerts en option complémentaire. Ceux-ci ne sont donc pas forcément les mêmes d'un cycle de formation à l'autre. Pour l'année scolaire 2006-2007, le cours de l'option complémentaire « Histoire » sera offert en anglais. La CRRB étudie la possibilité d'offrir d'autres disciplines en anglais.
Promotion	Les participantes et les participants au cours de l'option complémentaire en anglais sont soumis(es) aux mêmes conditions de promotion que tous les élèves des écoles de maturité biennoises. En cas de non promotion ou d'échec aux examens de maturité, la CRRB ne peut pas leur garantir de pouvoir suivre, au degré inférieur, un cours de l'option complémentaire en anglais dans la même discipline.

Certificat de maturité

Le certificat de maturité délivré par les écoles de maturité biennoises porte la mention « cours suivi en anglais » en regard de l'option complémentaire pour autant que l'élève l'ait suivi pendant deux ans, et, le cas échéant, qu'elle / qu'il ait réussi les examens de maturité conformément au RRM.

Adresses utiles

Les Ecoles de maturité de Bienne se tiennent à la disposition de toute personne désirant des renseignements complémentaires.

Direction et secrétariat
Gymnase de la rue des Alpes
Rue des Alpes 50,
2502 Bienne
Téléphone: 032 / 328 32 00
Télécopie: 032 / 322 88 65
Internet : <http://www.gymalp2.ch>

Direction et secrétariat du Gymnase français
Rue du Débarcadère 8
2503 Bienne
Téléphone : 032 327 06 06
Télécopie : 032 327 06 01
Internet : <http://gfbienne.ch>

Direction et secrétariat du Seeland Gymnasium
Internet : www.slgb.ch

Abteilung Deutsches Gymnasium
Rue du Débarcadère 12
2503 Bienne
Téléphone : 033 327 07 07
Télécopie : 032 327 07 01

Abteilung Linde Gymnasium
Chemin de la Ciblerie 45
2503 Bienne
Téléphone : 032 327 07 57
Télécopie : 032 327 07 51